

DECLARATION CE DE CONFORMITE

**DIRECTIVE 93/42/CEE du Conseil relative aux dispositifs médicaux / Annexe VII
(Modifiée par la Directive 2007/47/CE)**

Je soussigné Tristan Debry, Directeur Général de la société Nouvelle MMO, assure et déclare sous ma seule responsabilité que les lits médicaux des gammes :

MMO3000
MMO3000 Hôtelier
MMO3500
MMO4000
MMO5000
MMO6000
MMO8000
MMO8000 Hôtelier
MMOSINGLE
SAN100
SANA400
SANA800
SANA1500

Appartiennent à la classe I et satisfont aux dispositions du livre V du code de Santé Public qui leur est applicable.

De ce fait je remplis les obligations des exigences essentielles de Santé et de Sécurité prévues à l'annexe I dudit livre, conformément aux dispositions des Directives Européennes :

93/42/CE relative aux dispositifs médicaux
89/336/CE relative à la compatibilité électromagnétique
2011/68/UE relative à la directive RoHS

Normes harmonisées appliquées :
EN NF ISO 14971
EN 60601-1
EN 60601-1-2
EN 60601-2-52

Tristan Debry
Directeur Général
NOUVELLE MMO
24 Route de Beauvais
35500 VITRE
SIRET : 849 577 622 00012